Annexe

LES DROITS DE L'ENFANT

Matériel (par groupe) :

- Un plateau de jeu À imprimer en A3
- Les cartes « Défis de réflexion »
- Les cartes « Défis créatifs »
- Les cartes « Défis sportifs »
- 1 dé
- 1 pion par sizaine
- Les jetons « droit de l'enfant »
- Une fiche « droits de l'enfant » par sizaine
- Un bic par sizaine
- Un tube de colle par sizaine

But du jeu : la première sizaine qui arrive à la ligne d'arrivée ET qui a la fiche la plus remplie de jetons « droit de l'enfant » remporte la partie.

Organisation du groupe : en sizaine.

Déroulement du jeu :

Il s'agit d'un grand jeu de plateau auquel sont associés différents postes. La meute se répartit en sizaines et les animateurs s'organisent pour que chacun occupe un poste correspondant à une couleur du plateau (un animateur « Défis de réflexion », un animateur « Défis créatifs » et un animateur « Défis sportifs »). Un animateur doit assurer la bonne organisation du plateau de jeu.

Chaque sizaine se place sur la case « Louveteaux ». Ce sera son point de départ. La sizaine ayant réalisé le plus grand nombre au dé commence. Un joueur de la première sizaine lance le dé et avance son pion du nombre de cases correspondant. Elle agit selon la case sur laquelle elle s'arrête. Vient ensuite le tour de la deuxième sizaine ayant fait le plus grand nombre au dé. Et ainsi de suite. Une fois le premier tour de chaque sizaine effectué, chacune lancera le dé sur le plateau en fonction de l'ordre d'arrivée au plateau.

Le jeu se termine quand une sizaine arrive sur la case « camp »

Déroulement du jeu :

- La case dé : la sizaine lance à nouveau le dé.
- La flèche retour : la sizaine recule du nombre de cases indiqué.
- Le panneau « piège » : la sizaine passe son tour et doit attendre qu'une autre sizaine lance le dé pour pouvoir rejouer.
- Les cases colorées : la sizaine se rend chez l'animateur « Défis de réflexion » (case jaune), « Défis créatifs » (case orange) ou « Défis sportifs » (case verte) pour réaliser un défi. Si elle réussit son défi, elle reçoit un jeton « droit de l'enfant » à coller sur sa fiche et retourne lancer le dé au plateau de jeu. Si elle échoue au défi, la sizaine retourne lancer le dé au plateau de jeu.

FICHE « DROITS DE L'ENFANT »

Numéro du défi	Droit validé	Numéro du défi	Droit validé
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

À LA DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'ENFANT

LES DROITS DE L'ENFANT

LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT

LES DROITS DE L'ENFANT

LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT
LES DROITS DE L'ENFANT

DÉFI 1 — RÉFLEXION

Les scouts doivent deviner le mot « Convention internationale des droits de l'enfant » à l'aide du code secret suivant que tu auras écrit sur une feuille de papier. Chaque nombre correspond en réalité à l'ordre de la lettre dans l'alphabet.

3.15.14.22.5.14.20.9.15.14

9.14.20.5.18.14.1.20.9.15.14.1.12.5

4.5.19 4.18.15.9.20.19 4.5

12 5.14.6.1.14.20

Une fois le nom découvert, tu peux expliquer aux scouts qu'il s'agit d'un texte très important qui reprend tous les droits des enfants.

DROITS HUMAINS

DÉFI 2 — RÉFLEXION

Les scouts doivent trouver le nombre d'articles de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'aide du problème suivant : « Votre sizaine doit parcourir une longue balade à vélo pour un hike. Le premier jour, vous parcourez 18 km. Le deuxième jour, vous roulez la moitié de la distance du premier jour. Le troisième jour, vous vous arrêtez de rouler après 15 km. Enfin, le quatrième jour, vous roulez autant de kilomètres qu'il y a de mois dans l'année. Le nombre de kilomètres total correspond au nombre d'articles de la Convention. »

Réponse : 54

DROITS HUMAINS

DÉFI 3 — RÉFLEXION

Les scouts doivent trouver la solution à la devinette suivante.

« Je suis un point commun entre les baladins, les louveteaux, les éclaireurs et les pionniers. Je suis généralement différent des animateurs. On m'accorde une attention particulière. Je suis d'abord petit, avant de devenir grand. »

Réponse : un enfant

C'est l'article 1 qui est mis en évidence dans cette activité : un enfant est toute personne âgée de 0 à 18 ans.

DROITS HUMAINS

DÉFI 4 — RÉFLEXION

Les scouts doivent trouver le mot qui se cache derrière ce rébus.

Réponse : l'école

C'est l'article 28 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit d'aller à l'école.

DROITS HUMAINS

DÉFI 5

RÉFLEXION

Les scouts doivent citer 15 actions qui permettraient de réduire la pollution dans le monde. Veille à ce que chaque scout exprime une idée.

C'est l'article 13 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit de partager librement leurs idées, dans le respect des uns et des autres.

DROITS HUMAINS

DÉFI 6

RÉFLEXION

Les scouts doivent casser 10 ballons de baudruche à l'aide de cure-dents. À l'intérieur de chaque ballon se trouve l'une des dix lettres du mot « universels ». Ils doivent deviner le mot en rassemblant chaque lettre.

Une fois l'activité réalisée, tu peux expliquer aux scouts que tous les droits de l'enfant sont universels. Cela signifie qu'ils s'appliquent à tout le monde, en tout temps et en tout lieu.

DROITS HUMAINS

DÉFI 7

RÉFLEXION

Demande aux scouts de réfléchir à la première chose à laquelle ils pensent quand ils entendent le mot « réfugié » (quelqu'un qui part de son pays à cause d'un danger). Organise un petit moment de partage ensuite. Demande-leur s'ils pensent que les réfugiés ont les mêmes droits qu'eux, même s'ils ne sont pas nés ici.

C'est l'article 22 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants réfugiés sont des enfants qui ont quitté leur pays, car ils n'y étaient plus en sécurité. Ils doivent avoir les mêmes droits que les autres enfants du pays dans lequel ils arrivent.

DROITS HUMAINS

DÉFI 8

RÉFLEXION

Demande aux scouts de donner cinq raisons de discuter des droits de l'enfant chez les scouts ou ailleurs. Termine le défi en leur demandant : « Pourquoi est-ce important d'en parler ? ».

C'est l'article 42 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de connaitre la Convention internationale des droits de l'enfant et leurs droits.

DROITS HUMAINS

DÉFI 9

RÉFLEXION

Les scouts doivent trouver la réponse à la devinette suivante.

« Mon premier est un nombre pair. » 2

« Mon deuxième est une absence. » 0

« Mon troisième est un gagnant. » 1

« Mon quatrième est le début d'une série. » 1

« Mon tout est une date importante : la Journée internationale des droits de l'enfant. »

Réponse : le 20 novembre

DROITS HUMAINS

DÉFI 10

RÉFLEXION

Les scouts doivent ajouter un droit de l'enfant à leur devise et puis la crier très fort. Explique-leur qu'ils peuvent s'aider de la Convention internationale des droits de l'enfant simplifiée.

DROITS HUMAINS

DÉFI 11

CRÉATIVITÉ

Propose aux scouts de dessiner un animal ou un objet en ayant les yeux bandés. Explique-leur que le but est qu'ils se mettent à la place d'une personne qui ne voit pas. Demande-leur ce qu'ils ressentent.

C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : mêmes droits pour tous. Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, peu importe leur origine, leur handicap, leur lieu de vie...

DROITS HUMAINS

DÉFI 12

CRÉATIVITÉ

Propose à la sizaine de mimer la situation suivante. « Vous êtes occupés à courir dans les bois, quand tout à coup, un louveteau tombe par terre après avoir trébuché sur une racine d'arbre. Il n'arrive plus à bouger son bras. Un animateur arrive pour voir ce qu'il se passe, en attendant l'arrivée du médecin (qui arrive peu de temps après). »

C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible.

DROITS HUMAINS

DÉFI 13

CRÉATIVITÉ

Les scouts ont cinq minutes pour se représenter sur une feuille de papier. Ils peuvent y écrire leur nom, dessiner le drapeau de leur pays ou se dessiner eux- mêmes. Propose-leur le matériel dont tu disposes pour customiser leur dessin.

C'est l'article 8 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit à une identité (avoir un nom, une nationalité).

DROITS HUMAINS

DÉFI 14

CRÉATIVITÉ

Les scouts doivent écrire leur prénom en associant à chaque lettre un adjectif qui les représente. Ils peuvent ensuite chacun partager leur production.

C'est l'article 7 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont droit à un nom, dès leur naissance. Mais aussi, à une nationalité.

DROITS HUMAINS

DÉFI 15

CRÉATIVITÉ

Les scouts ont cinq minutes pour créer la météo du jour (ils peuvent mimer le temps qu'il fait par exemple). Après ce temps, ils la présentent à l'animateur.

C'est l'article 17 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir accès à l'information.

DROITS HUMAINS

DÉFI 16

CRÉATIVITÉ

Les scouts doivent créer un poème en utilisant les mots « violence », « protection », « respect », « attention » et te le présenter.

C'est l'article 19 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence sous toutes ses formes.

DROITS HUMAINS

DÉFI 17

CRÉATIVITÉ

Les scouts doivent créer une chanson contre la guerre.

C'est l'article 38 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent être protégés si une guerre a lieu et aucun enfant de moins de 15 ans ne peut participer à la guerre.

DROITS HUMAINS

DÉFI 18

CRÉATIVITÉ

Les scouts réalisent une œuvre d'art tous ensemble avec le matériel qu'ils ont à disposition. Chaque scout ajoute un élément, chacun à son tour.

C'est l'article 12 qui est mis en évidence : les enfants ont le droit de donner leur avis librement et il faut les écouter.

DROITS HUMAINS

DÉFI 19

CRÉATIVITÉ

Les scouts créent un bouquet de fleurs qui les représente à l'aide des éléments présents autour d'eux. Ils sont libres de réaliser le bouquet qui leur plait.

C'est l'article 14 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de penser comme ils le veulent, d'avoir la religion qu'ils veulent, dans le respect des autres enfants.

DROITS HUMAINS

DÉFI 20

CRÉATIVITÉ

Les scouts choisissent un droit qui leur tient à cœur. Ils tracent le contour d'une de leur main sur une feuille de papier et inscrivent le nom du droit au milieu. Ils

peuvent customiser leur main comme ils le souhaitent.

DROITS HUMAINS

DÉFI 21

SPORT

Organise un parcours avec des obstacles que chaque scout doit parcourir l'un après l'autre (marcher sur un banc, ramper sous une table, courir à clochepied...). Chaque baladin peut le réaliser comme il le souhaite. C'est l'article 31 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de jouer. Mais aussi de se reposer, de réaliser des activités culturelles et créatives.

DROITS HUMAINS

DÉFI 22

SPORT

Propose aux scouts de faire la plus longue chaine de vêtements possible en deux minutes.

C'est l'article 27 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent avoir ce qu'il faut pour se développer, notamment des vêtements. Mais aussi avoir accès à de la nourriture et à un logement sûr.

DROITS HUMAINS

DÉFI 23

SPORT

Les scouts réalisent une pyramide humaine en sizaine. Le but est de tenir au moins 30 secondes.

C'est l'article 15 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'appartenir à un groupe et de se réunir avec d'autres enfants, dans le respect des uns et des autres.

DROITS HUMAINS

DÉFI 24

SPORT

Réalise une prise de foulard avec les baladins. Ils mettent leur foulard dans leur dos et à l'aide d'une seule main, ils doivent attraper le foulard des autres scouts. Le dernier à avoir son foulard gagne.

C'est l'article 6 qui est mis en évidence dans cette activité : chaque enfant a le droit de vivre.

DROITS HUMAINS

DÉFI 25

SPORT

Prévois un petit parcours avec du fil qu'un baladin de l'équipe devra suivre en ayant les yeux bandés (fil d'Arianne). Les autres scouts l'aident.

C'est l'article 23 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants en situation de handicap doivent avoir la possibilité d'avoir la vie la plus agréable possible et de participer aux activités.

DROITS HUMAINS

DÉFI 26

SPORT

Les scouts sont emprisonnés dans un espace délimité par des foulards. Seul un scout a réussi à s'échapper. Pour libérer le groupe, le scout doit réussir à toucher au moins deux baladins avec une balle en mousse. L'animateur a pour but d'intercepter la balle avant qu'elle ne touche des louveteaux.

C'est l'article 37 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ne peuvent être emprisonnés qu'en dernier recours et de façon courte et si tel est le cas, pas avec des adultes.

DROITS HUMAINS

DÉFI 27

SPORT

Les scouts sont liés deux par deux avec leur foulard au niveau des pieds. Si un louveteau se retrouve seul, fais l'activité avec lui. Délimite un lieu de départ et un lieu d'arrivée. Le premier duo à franchir la ligne d'arrivée sans se séparer gagne.

C'est l'article 9 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ne doivent pas être séparés de leur famille, sauf si les enfants ne sont pas bien traités.

DROITS HUMAINS

DÉFI 28

SPORT

Les scouts doivent se partager des objets. Donne-leur autant d'objets que de baladins dans l'équipe et enlèves-en un. Laisse-les résoudre ce souci à leur façon.

C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants sont égaux et ont les mêmes droits.

DROITS HUMAINS

DÉFI 29

SPORT

La sizaine doit faire tomber les dix boites de conserve qui se trouvent à une distance plus ou moins grande d'eux à l'aide de balles de tennis. Chaque scout d'une même sizaine a un essai. Les scouts doivent rassembler les mots se trouvant dans les dix boites de conserve.

La phrase formée est « Tu as droit à la protection contre les violences sexuelles » (un mot par boite de conserve).

C'est l'article 34 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants doivent être protégés contre les violences sexuelles.

DROITS HUMAINS

DÉFI 30

SPORT

Demande aux scouts de créer une chorégraphie sur le refrain de la chanson « On écrit sur les murs » de Kids United.

DROITS HUMAINS